

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2023

Présents tous

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CCM)

Dans le cadre d'une démarche territoriale, la Communauté de Communes de la Matheysine, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole et les communes du territoire ont élaboré un Projet Social de Territoire contractualisé sous la forme d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)**.

Le Conseil Municipal accepte et valide à l'unanimité les termes et objectifs de ladite convention.

REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les travaux de raccordement à l'assainissement collectif des Liorats et des Blais étant terminés, il convient de mettre en place un règlement d'assainissement collectif qui définit les conditions et modalités auxquelles est soumis le déversement des eaux dans les réseaux publics d'assainissement (eaux usées) de la commune.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement d'assainissement collectif qui permet à la municipalité de prévoir des sanctions financières en cas de non mise en conformité des installations existantes (pourcentage retenu par le Conseil 200%) ou de non-respect des délais de 2 ans pour le raccordement.

PROJET DE CREATION D'UNE PISTE FORESTIERE POUR NOTRE-DAME-DE-COMMIERS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de création, par la Mairie de Notre-Dame-de-Commiers, d'une piste forestière qui impactera une parcelle de la commune pour environ 150m de long sur 3m de large.

Les travaux correspondants sont à la charge intégrale de Notre-Dame-de-Commiers (se pose la question de l'état des lieux par voie d'huissier à prévoir avant et après travaux). L'ONF travaille actuellement sur la convention à intervenir pour finaliser les travaux.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

La loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers (loi Matras), impose à toutes les communes de nommer parmi les membres du Conseil Municipal un Correspondant Incendie et Secours. David Picchioni accepte d'assurer la mission.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Jean-Louis SOZET présente l'ensemble des opérations d'investissement envisagées ou en cours, à savoir :

- Achat de terrain derrière le stade
- Requalification hameau des Blais
- Finalisation du PLU
- Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école de la Ville

- Aménagements de sécurité
- Aménagements des abords du stade

L'ensemble de ces opérations s'élèverait à 627 800€TTC et reste en attente d'arbitrage par la commission des finances dans le cadre de la préparation définitive du budget, et de l'attribution éventuelle de subventions.

D'autres projets sont également à l'étude :

- Aménagement d'un city park
- Changement du chauffage de la mairie et de l'école
- Sécurisation de la sortie de l'école vers la cantine
- Réfection de la façade côté jeu de boules de la salle polyvalente
- Suppression de l'escalier béton du secrétariat
- Sécurisation de la traversée de la Ville
- Acquisition d'un tunnel de stockage pour la STEP
- Remplacement des plaques de signalisation des hameaux

L'achat du matériel informatique nécessaire pour les services de la Mairie est validé pour une dépense à engager très prochainement.

La commission des finances (prévue courant février) travaillera à l'arbitrage et à l'échéancier de réalisation de ces opérations jusqu'en fin de mandat (2026) ainsi que sur un éventuel recours à l'emprunt (simulation sur un montant de 300.000€ empruntés, annuités correspondantes entre 22 et 25.000€).

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

Info eau COMEAC :

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) a nommé un hydrogéologue (M Biju Duveal du Gua), journée de visite à organiser

Un devis est en cours de réalisation par Véolia pour réalisation de l'entretien des stations de pompage (électrotechnique, électrique) assistance, intervention annuelle

Mise en place d'une nouvelle gestion pour le cahier de vie de la STEP

Validation du programme de travaux 2023 pour la forêt (plantations au-dessus du Buya de sapins pour lutter contre le réchauffement climatique. Coût : 6 000 €, subventionné à 80%, soit un reste à charge de 1 200€).

Poursuite de la réflexion et des études possibles à réaliser pour la mise en place de renvois d'eaux sur le chemin reliant les Liorats à la Ville (voir avec RTM).

Face à la forte augmentation du tarif du transporteur pour les sorties scolaires, il sera demandé aux enseignantes de grouper au maximum leurs sorties.

L'acte notarié de vente de la Maison Molière a été signé le 24/01/2023.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.